

INFORMATIONS SOCIETE

Ecofinance Collectivités, SARL au capital de 500 000€
Siège social : Aéropôle, Bâtiment 5, avenue Albert Durand – BP90068 - 31702 BLAGNAC Cedex
RCS Toulouse 484 354 964
Représentée par : : Monsieur Stéphane SANCHEZ, Responsable pôle numérique et marketing
Téléphone : 05 62 74 50 60
Email : contact@ecofinance.fr

INFORMATIONS CLIENT

Nom de la collectivité : MOREAC
Adresse : RUE DE LA FONTAINE
Code postal / ville : 56500 MOREAC
Dont le numéro INSEE est le : 56140
Représentée par son : Maire

PARCOURS FISCAL :

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA FISCALITE LOCALE pour les communes de l'EPCI

Service commun de fiscalité : accompagnement, ateliers & mise à disposition d'un outil (CMagic) permettant aux communes membres d'optimiser leurs bases fiscales ménages.

Sous traitance de l'enquête pédestre sur les logements « insalubres » de catégories 6m,7 et 8 (réalisation du catalogue photographique)

1 – Objet de la mission :

La présente convention a pour objet de fournir au bloc communal une assistance concrète et ponctuelle dans le traitement de l'optimisation des bases fiscales des locaux d'habitation en agissant sur la valeur locative ou sur l'occupation.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- **L'amélioration de l'équité fiscale,**
- L'optimisation des ressources fiscales des communes et de l'EPCI par leur produit de taxe foncière et de taxe d'habitation (TH sur les résidences secondaires et locations de courte durée),
- **L'anticipation de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitations** prévue effective pour 2026,
- Une fiabilisation des données relatives à l'occupation ou à l'état de certains bâtis.

2 – Méthodologie :

- Mise à disposition du logiciel Cmagic pour la lecture des données cadastrales, des rôles fiscaux, des listes 41 des CCID (Commissions Communales des Impôts Directs) et accès au module d'optimisation des bases fiscales ménages.
- Accompagnement & formation des communes à la fiscalité et la fiabilisation des bases des locaux d'habitation pour une durée de 4 ans dont 2 journées sous forme d'atelier de formation réalisées la 1ère année uniquement, en utilisant le logiciel Cmagic.

3 – Pistes traitées :

- Logements injustement classés en « insalubres » (6M,7&8)
- Logements « fiscalement » dépourvus de chauffage
- Piscines non déclarées
- Résidences secondaires et locations courte durée déclarées « vacantes » à tort

4 – Engagements :

4.1 Engagements de l'EPCI:

L'EPCI désignera un interlocuteur administratif unique. Il aura notamment la responsabilité de la collecte de l'ensemble des pièces utiles à la réalisation de la mission (liste transmise à réception de la convention signée), et assurera l'organisation des 2 journées de formation.

L'EPCI s'engage à mettre à disposition de l'intervenant et des stagiaires :

- Une salle disposant de wifi pour accueillir la formation
- Un vidéoprojecteur
- Les frais de repas sont à la charge du client (commune)

4.2 Engagements d'Ecofinance :

Dès réception de l'ensemble des pièces initiales et complémentaires nécessaires à la réalisation de la mission, Ecofinance affectera à la mission un intervenant spécialisé ayant une connaissance approfondie des collectivités locales, qui prendra en charge la coordination, l'animation et la réalisation de la mission.

5 – Contenu de la mission et rémunération :

5.1 Accompagnement & Formation

- **Atelier présentiel** (une journée complète) : formation à la fiscalité ménage et au traitement des pistes via outil Cmagic et utilisation de l'outil (cf descriptif du contenu de la formation ci-dessous)
- **Atelier visio** (à distance) : faire fonctionner sa CCID : les indispensables pour une CCID active.
 - ✓ Visio organisée en fonction des disponibilités des participants des communes
 - ✓ Enregistrement de la visio pour diffusion interne
 - ✓ Remise du Guide des commissaire de la CCID
- **Formation continue** via les « vendredis de C-MAGIC » : webinaires hebdomadaires permettant aux communes d'échanger avec nos experts et revoir les différentes méthodologies de traitement :
 - ✓ Logements vacants
 - ✓ Logements insalubres
 - ✓ Logements sans confort
 - ✓ Logements sans raccordement au tout à l'égout
 - ✓ Coefficient d'entretien extérieur...
- Hotline téléphonique & interlocuteurs dédiés
- Guide Pas à pas pour le traitement des pistes et utilisation du logiciel
- **Assistance relation avec la DGFIP**
- Fiche individuelle **d'analyse des variations annuelles des bases fiscales**

Programme détaillé de l'atelier présentiel

Descriptif	Journées	Contenu	Destinataires	Matériels
Atelier de fiscalité des locaux d'habitation	Matin	Appréhender les incidences de la réforme de la taxe d'habitation (TH) et de la révision à venir. Comprendre le calcul des bases d'imposition.	Elus et secrétaires de mairie	L'outil Cmagic sera utilisé comme support pédagogique. Une connexion internet sera impérative pour la formation. Il est demandé aux stagiaires de venir avec un ordinateur portable.
	Après-midi	Comment travailler la fiscalité locale sur mon territoire ? Exercices pratiques de consultation des données cadastrales, d'identification des logements en anomalie et de correction.	Secrétaires de mairie (et les élus voulant travailler la matière)	

5.2 Outil commun de fiscalité

L'outil de fiscalité commun Cmagic OPTIMAL comprend la **consultation**, la **géolocalisation** et l'**extraction** des données suivantes :

- Cadastre
- Locaux vacants (habitation et professionnel)
- Résidences secondaires
- Rôle de taxe d'habitation
- Rôle de taxe foncière
- Rôle de CFE
- Fichier de TASCOM

Modules spécifiques inclus permettant la réalisation de la mission :

- **Animation de la CCID**
- **Optimisation automatique des bases fiscales**

Contribution communale	Tarif HT annuel	Taux de TVA	Tarif TTC annuel
Service mutualisé de fiscalité et licence de l'outil de fiscalité Cmagic (facturation annuelle)	1257€	20%	1508€

La prestation sera délivrée et facturée par la société Firecore, société du groupe Ecofinance.
 Firecore Siège social : Aéropôle, Bât 5, avenue Albert Durand – BP90068 - 31702 BLAGNAC Cedex RCS Toulouse 431 842 749.
 Le prix forfaitaire sera payable pour 60% à la signature, 40% à la remise des codes d'accès de l'outil Cmagic. La durée du contrat est de 4 années, facturable annuellement.

ECOFINANCE
CROCFTel. 05 62 74 50 60
Fax. 05 62 74 50 62Aéropole – Bâtiment 5
5, av. Albert DurandBP 90068
31702 Blagnac Cedex

www.ecofinance.fr

7 – Sous traitance de la campagne pédestre des logements « insalubres »

Une option de **mutualisation de la campagne pédestre** sous traitée au cabinet Ecofinance a été retenue par le bloc communal. Dans le cadre de cette prestation, un examen « terrain » sera réalisé par les services d'Ecofinance dont le résultat prendra la forme d'un catalogue photographique des locaux « insalubres » de catégories 6m (avec un bon coefficient d'entretien), 7 et 8. Ce catalogue sera ensuite remis à la commune puis transmis à l'administration fiscale pour examen et traitement.

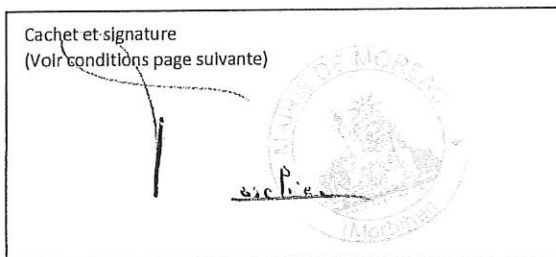
La contribution communale à cette prestation mutualisée représente un montant forfaitaire de **1611€ HT**, payable pour 60 % à la signature et le solde à la remise du catalogue photographique (travaux et livrables).

La prestation sera délivrée et facturée par la société Ecofinance.

Cette offre est valable jusqu'au 30/09/2025.

Fait à _____, le _____

Cachet et signature
(Voir conditions page suivante)



ECOFINANCE
Aéropole - Bâtiment 5
5, Avenue Albert Durand
BP 90068 - 31702 Blagnac Cedex
Tél. 05 62 74 50 60 - Fax 05 62 74 50 61
RCS Toulouse B 444 354 064

CONDITIONS GENERALES DU LOGICIEL CMAGIC

1. Durée du contrat et renouvellement

La convention prendra effet dès la signature de la présente. La mise en place du logiciel sera effectuée dans un délai de deux mois suivant la réception des fichiers nécessaires à la mission.

Le prix forfaitaire est payable pour 100% à la remise des identifiants de connexion à CMAGIC et à sa date de renouvellement.

La fourniture du logiciel au bloc local est conclue pour une durée de quatre ans.

Aucune des parties ne peut être tenue pour responsable de la non-exécution totale ou partielle de ses obligations au titre du présent contrat, si cette non-exécution est la conséquence d'un événement constitutif de force majeure¹.

Le montant de l'abonnement sera facturé par la société Firecore.

2. Mise à disposition

Firecore met à disposition de la collectivité un logiciel permettant d'effectuer des analyses des données fiscales, à partir des données fournies par la DGFIP (pour le cadastre au format « Majic 3 » ainsi que les rôles fiscaux TF - TH et CFE au format « CD-ROM fichier »).

Firecore est tributaire de la fourniture de ces fichiers par la collectivité et de la disponibilité de la cartographie sur le site www.data.gouv.fr.

La collectivité remettra à Firecore les fichiers fiscaux sur support informatique au format approprié pour constitution de la base de données. Ces supports seront détruits dès le traitement opéré.

Selon les fichiers dont la collectivité dispose, il pourra être nécessaire de demander des fichiers complémentaires. Firecore assistera la collectivité pour l'obtention des fichiers fiscaux. Les éventuels frais inhérents à l'obtention de ces documents seront à la charge de la collectivité.

Toute utilisation du logiciel s'effectuera sous le contrôle de la collectivité.

La collectivité doit fournir les données cadastrales au format MAJIC3.

3. Collecte des pièces

Tout traitement automatisé d'informations nominatives doit se conformer au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

La collectivité doit déclarer à son Délégué à la Protection des Données (DPD) les traitements qui seront réalisés sur les données et leurs finalités. Firecore exploitera les données en conformité avec le RGPD et s'engage à mettre à disposition de la collectivité toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations.

La collectivité autorise Ecofinance et Firecore à utiliser son nom comme référence.

4. Mise en place du logiciel

Le logiciel de consultation des données cadastrales et des rôles fiscaux est un logiciel full-web, hébergé par Firecore. Il impose donc que les ordinateurs destinés à son utilisation soient connectés à internet.

La connexion au logiciel est réalisée au moyen d'une connexion avec identifiant et mot de passe, propre à chaque collectivité.

Le logiciel a été testé et validé pour fonctionner avec les dernières versions des navigateurs Firefox et Google Chrome. Firecore ne peut garantir un fonctionnement optimal avec d'autres navigateurs. L'utilisation d'une tablette peut occasionner des problèmes d'affichage.

5. Clauses de confidentialité

Ecofinance et Firecore s'engagent à conserver strictement confidentielles toutes les informations reçues du signataire et notamment celles relatives au secret professionnel et de ses implications qui accompagnent la transmission par l'administration fiscale aux collectivités locales des rôles généraux des impôts directs locaux telle qu'elle est prévue par les articles L. 135 B et R.* 135 B-2 à R.* 135 B-4 du Livre des procédures fiscales.

Seules sont traitées les données nécessaires à la finalité du traitement au regard de la quantité des données collectées, de l'étendue de leur traitement, de la durée de conservation et du nombre de personnes qui y a accès.

Au terme de la prestation, toutes les données seront supprimées à échéance des délais légaux de conservation.

La collectivité s'engage à respecter les conditions du secret professionnel et de ses implications qui accompagnent la transmission par l'administration fiscale aux collectivités locales des rôles généraux des impôts directs locaux telle qu'elle est prévue par les articles L. 135 B et R.* 135 B-2 à R.* 135 B-4 du Livre des procédures fiscales, et notamment les obligations de déclaration préalable.

6. Tarif et modalités de règlement

Le tarif annoncé précédemment comprend un espace de stockage des données de 500Mo par collectivité. En cas de besoin, la collectivité pourra solliciter Firecore pour augmenter cette capacité. Un avenant sera alors soumis à la signature de la collectivité.

Les factures devront être payées par mandat administratif, dans le délai légal en vigueur à compter de la date de réception.

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément au décret n°2013-269 du 29 mars 2013, des intérêts moratoires ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévus aux articles 39 et 40 de la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013.

7. Litiges

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal administratif de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.

¹ La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le



ID : 056-215601402-20260213-DEL_2026_06-DE

A l'attention du Service COMPTABILITE

Blagnac, le 15/10/2025

Dossier N° : BREC25143

Facture N° : FC251478

Référence : Convention signée le 09/10/2025

SIREN : 215601402

Désignation des prestations		FORFAIT
Maintien des bases fiscales		
Catégories		
Facturation à la signature : 60% du montant forfaitaire de 1 611 € HT - article 7 de la convention		966.6
	Reste à payer	966.6
Total H.T.	TVA 20 %	Total TTC
966.6	193.32	1159.92

N° TVA intracommunautaire : FR54484354964

En cas de retard de paiement, seront exigibles,
conformément au décret n°2013-269 du 29 mars 2013, les intérêts moratoires ainsi que l'indemnité
forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement prévus aux articles 39 et 40 de la loi n°2013-100 du
28 janvier 2013.

Règlement à réception soit par virement sur :

NOUVELLES COORDONNÉES BANCAIRES

Domiciliation BNP PARIBAS BLAGNAC

Code Banque :30004

Code Guichet :01677

N° Compte :00010057893

Clé RIB :36

IBAN :FR76 3000 4016 7700 0100 5789 336

BIC:BNPAFRPPTLS

soit par chèque à l'adresse de facturation suivante :

ECOFINANCE Collectivités - service comptabilité - 5, avenue Albert Durand - 31700 BLAGNAC

ECOFINANCE Collectivités

5, avenue Albert Durand AEROPOLE BAT 5, ETG 4-31700 Blagnac Tel 05 62 74 50 60 Fax 05 62 74 50 61

SARL au capital de 500 000€ - SIRET 484 354 964 00070 - APE 7022Z

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le



ID : 056-215601402-20260213-DEL_2026_06-DE